



République Française
Département CHER
VILLEQUIERS

Procès-Verbal

Séance du 22 Avril 2024

L' an 2024 et le 22 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de Monsieur MEREAU Pascal Maire

Présents : M. MEREAU Pascal, Maire, Mmes : CUVIGNY Noémie, VAGNAT Sabine, MM : BARREAU Pascal, BLONDEAU Alain, COPETTO Olivier, DESNOUES Philippe, LEVEQUE Arnaud, PETIT Hervé

Excusée : Mme SENECHAL Andrée ayant donné procuration à M. COPETTO Olivier.

Absente : Mme BRUNET Aurélie

Secrétaire de séance : Mme VAGNAT Sabine

Le quorum : 6 (article L2121 du CGCT)

Ordre du jour :

CESSION D'UNE LICENCE DE DEBIT DE BOISSONS - 2024_04_09
MUTUALISATION DE FORMATION AVEC LE SICTREM DE BAUGY - CONVENTION POUR
REMBOURSEMENT DES FRAIS - 2024_04_10

Le procès-verbal de la séance du 10 avril 2024 est adopté à l'unanimité

CESSION D'UNE LICENCE DE DEBIT DE BOISSONS réf : 2024 04 09

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a acheté, en 2019, la licence IV de débit de boissons du bar/restaurant « Le Soleil d'Or » suite à sa mise en liquidation judiciaire.

Cette acquisition ayant été faite dans la perspective soit de la réouverture d'un éventuel café, soit de son exploitation par une association communale.

Cependant ces projets n'ayant jamais abouti, et afin de ne pas perdre la validité de cette licence IV, Monsieur le maire informe l'assemblée qu'une annonce pour la cession de cette licence, a été faite par le biais de l'Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière BERRY et qu'une offre d'achat a été proposée.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** de céder la licence IV de débit de boissons à Monsieur Dominique PICHON moyennant la somme de 3 500 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous actes et toutes pièces afférentes à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

**MUTUALISATION DE FORMATION AVEC LE SICTREM DE BAUGY - CONVENTION POUR
REMBOURSEMENT DES FRAIS réf : 2024 04 10**

Monsieur le maire informe l'assemblée de l'organisation par le SICTREM de Baugy, dans ses locaux d'Avord, d'une formation dispensée par MALUS permettant de délivrer l'autorisation de conduite R482.

Cette formation, d'une durée de 2 jours pour un coût total de 1 800 €, pouvant accueillir 6 stagiaires serait une opportunité pour l'un des agents techniques de Villequiers d'obtenir une autorisation de conduite catégorie A.

Le SICTREM règlera la totalité de la formation et présentera un titre à la commune de Villequiers pour remboursement des frais lui incombant, à savoir 300 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve et autorise Monsieur le maire à signer la convention établie par le SICTREM de Baugy.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

Séance levée à: 18:25

En mairie, le 30 AVR. 2024

Le Maire
Pascal MEREAU



La Secrétaire de séance
Sabine VAGNAT

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Sabine Vagnat.

Procès-verbal approuvé lors de la séance du conseil municipal le : 19 JUIN 2024
Mise en ligne sur le site de la commune et affiché en mairie le : 20 JUIN 2024